

**et les Relais Assistantes Maternelles
de l'Aube**

**CONTRAT
D'ACCUEIL**

de l'enfant

entre parents et assistant maternel

Ce contrat d'accueil est un outil d'accompagnement dans une démarche de qualité.
Il est amené à être réactualisé au fur et à mesure du développement de l'enfant.

PROJET D'ACCUEIL

« Les parents ne peuvent donner que deux choses aux enfants,
des racines et des ailes. »

Khalil GIBRAN

Pour permettre à l'enfant de bien grandir, l'assistant maternel assure l'accueil de l'enfant qui lui est confié dans des conditions garantissant sa sécurité, sa santé, et son épanouissement.

Dans l'idéal et pour le bien-être de l'enfant, la journée d'accueil ne dépassera pas 10 heures.

Le choix des parents est libre, et l'enfant ne doit pas devenir l'enjeu de problèmes relationnels ou financiers. Toute rupture dans le mode d'accueil reste pour l'enfant, même et surtout petit, un « traumatisme ».

L'assistant maternel est accompagné dans l'exercice de sa profession par une équipe de travailleurs médico-sociaux qui le rencontre à son domicile afin d'échanger sur son organisation, sur la vie de l'enfant... Cette équipe est également à la disposition des parents qui le souhaitent.

Selon le secteur, les Relais Assistantes Maternelles sont également à disposition des assistants maternels et des parents.

CONTRAT D'ACCUEIL

Parents, Assistant Maternel

Ce document vous est proposé pour vous aider
à préciser les modalités d'accueil de l'enfant ...

L'ENFANT



Nom :

Prénom :

Date de naissance :

LA FAMILLE



Père :

Mère :

Frère(s) & sœur(s) :

Adresse de la mère :

Adresse du père :

Tel. fixe des parents :

Portable de la mère :

Portable du père :

Pensez à informer l'assistant maternel de toute modification.

L'ASSISTANT MATERNEL



Nom :

Prénom :

Comment l'enfant
peut-il l'appeler :

CADRE DE VIE

PRESENCE D'ANIMAUX AU DOMICILE

	Oui	Non	
Chien :	☐	☐	Nombre :
Chat :	☐	☐	Nombre :
Autres :			

L'assistant maternel s'engage à informer les parents de l'acquisition d'un nouvel animal.

UN ENFANT NE DOIT JAMAIS RESTER SEUL EN PRÉSENCE D'UN ANIMAL

TABAC

L'accueil doit se dérouler dans un cadre de vie sain. Fumer en présence d'enfants est extrêmement préjudiciable à leur santé ; il est donc interdit de fumer lorsque les enfants confiés sont présents au domicile.

En cas de non respect, les parents peuvent en informer la PMI.

ECHANGES ET TRANSMISSIONS DES FAITS QUOTIDIENS

Prenez le temps de faire connaissance, d'instaurer un climat de confiance et de discuter afin de concilier les modes de vie.

Les parents et l'assistant maternel s'informent mutuellement du quotidien et des événements de la vie de l'enfant .

Toutes les grandes étapes éducatives de la vie de l'enfant seront initiées par les parents en concertation avec l'assistant maternel (diversification alimentaire, propreté ...)

Chaque jour, les arrivées et les départs de l'enfant sont des moments importants.

Comment envisagez vous ces échanges au quotidien ?

☐

Par écrit

☐

Oralement

DISCRÉTION PROFESSIONNELLE ET RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

- **L'assistant maternel**

Il s'engage à respecter l'obligation de discrétion professionnelle, à ne pas divulguer les informations qui lui sont confiées dans le cadre de l'accueil de l'enfant.

- **Les parents**

Ils s'engagent à respecter le domicile et la vie privée de l'assistant maternel et de sa famille.

LA SECURITE AFFECTIVE

Un enfant, a en lui, des capacités pour faire face à la nouveauté à condition d'être sécurisé et soutenu.

L'enfant va découvrir chez l'assistant maternel un nouveau cadre de vie, de nouvelles personnes. Il a besoin d'être accompagné par vos gestes et vos paroles pour apprivoiser ce nouvel environnement et y faire sa place. Les habitudes et les besoins de l'enfant doivent être respectés, en tenant compte des contraintes liées à l'accueil d'autres enfants.

La période d'adaptation

Elle est un moment déterminant et indispensable pour tous. Elle est différente pour chaque enfant, progressive, plus ou moins longue et ses modalités sont à convenir ensemble, précisez ci-dessous :



La séparation

La période d'adaptation aura permis d'établir un climat rassurant où les ressentis de l'enfant et de ses parents auront été pris en compte. Chaque matin comme chaque soir, enfant et adultes doivent se séparer. Une douce transition est nécessaire pour que l'enfant puisse passer sans heurt d'un lieu de vie à un autre (pas de départ trop rapide, ni de départ en cachette, ni de départ prolongé). Comment l'envisagez-vous ?



Le doudou, la tétine

Ils ont une fonction rassurante et de transition entre les lieux de vie. Cependant, tous les enfants n'en ont pas ...



Le portage

Il est important d'échanger sur le mode de portage de l'enfant afin de concilier les souhaits des parents et les possibilités de l'assistant maternel.



LES ATTITUDES EDUCATIVES

Pour grandir, un enfant a besoin de repères et de limites qui lui assurent continuité, stabilité et sécurité. Ils sont déterminants pour la construction de sa personnalité.

Les attitudes éducatives tiennent compte des besoins de l'enfant selon son stade de développement. Dans son intérêt, elles seront discutées entre les parents et l'assistant maternel dans la recherche d'une cohérence.

Gestion des situations difficiles : pleurs, colères, anxiété ...



L'ALIMENTATION

Il est important de discuter des habitudes de l'enfant dans le respect de l'équilibre alimentaire. Les parents sont à l'initiative de la diversification alimentaire et en informent régulièrement l'assistant maternel.

A - AVANT LA DIVERSIFICATION (alimentation lactée uniquement)



À COMPLÉTER SELON L'ÂGE DE L'ENFANT

	À L'ARRIVÉE	UN MOIS PLUS TARD	DEUX MOIS PLUS TARD
Nombre de biberons par jour			
Composition du biberon : - nom de l'eau - quantité d'eau - nom du lait - nombre de mesurette ou lait maternel			
Allergies & régimes particuliers			

En cas d'allaitement, précisez les modalités

B – À PARTIR DE LA DIVERSIFICATION



À REMPLIR SELON L'ÂGE DE L'ENFANT

	INTRODUCTION LEGUMES	INDRODUCTION FRUITS	INTRODUCTION VIANDE POISSON, ŒUF	INTRODUCTION PRODUITS LAITIERS	INTRODUCTION CEREALES ET FECULENTS
Nombre de repas et/ou de biberons					
Composition, quantité et consistance des repas					
Goûts de l'enfant					
Allergies & régimes particuliers					

L'assistant maternel fournira t-il les repas ?



Oui ☐ **Vers quel âge**

Non ☐

Attitude à avoir en cas de :

- Demande supplémentaire

- Refus alimentaire

Je découvre
la nourriture avec tous
mes sens et j'aime
manger avec mes doigts.

Ne me force pas
à manger.



L'eau est la seule
est la seule boisson
indispensable.

LE SOMMEIL

Le sommeil favorise la croissance et le développement de l'enfant. Il est important de le respecter.

Les signes d'endormissement



Les habitudes et rituels :

☐

Jour

☐

Pénombre

☐

Tétine

☐

Doudou

☐

Berceuse

☐

Autre, précisez

Les rythmes et horaires :

Les habitudes de réveil :

Lieu :

- Où dort l'enfant ?

- Partage t-il la chambre
avec un autre enfant ?

☐

OUI

☐

NON

Un bébé doit toujours être couché sur le dos, dans un lit conforme aux normes en vigueur, sur un matelas ferme, sans tour de lit, ni oreiller, ni couverture ou couette. La température de la pièce est comprise entre 18 et 20°, l'enfant dort dans un environnement sans tabac. Attention, il est interdit de rajouter un matelas supplémentaire dans un lit parapluie.

LES ACTIVITÉS D'ÉVEIL

L'épanouissement de l'enfant est lié à la qualité des rencontres et des activités qui lui sont proposées. Elles sont sources de plaisir et offrent des possibilités d'expression par le langage, le jeu, le dessin, la musique, la lecture ...

Tous les moments de la vie quotidienne participent à l'éveil de l'enfant (préparation des repas, promenades ...). L'alternance entre des moments d'activité avec l'adulte et des temps de jeux libres favorise l'épanouissement de l'enfant.

Il est important de savoir à quoi s'intéresse l'enfant : ce qu'il aime faire, ses jeux préférés ...
A t-il l'habitude de jouer seul, avec d'autres enfants, avec des adultes :



Lieux et espaces de jeux réservés chez l'assistant maternel



Sentir, goûter, voir,
entendre, toucher et
réver...

Pour un bon développement du langage,
il est indispensable de chuchoter,
nommer, parler, raconter et chanter.

Jeux, jouets et livres mis à sa disposition

Les activités d'éveil proposées nécessitent un investissement financier : jeux, jouets, peinture, pâte à modeler, livres. Les indemnités d'entretien versées par les parents sont prévues à cet effet, ainsi qu'à l'achat et au renouvellement du matériel de puériculture qui doit répondre aux normes en vigueur. L'assistant maternel fournit le matériel sauf entente avec les parents.

Le youpala ne répond pas
aux besoins de l'enfant.
Il peut être dangereux.



Souhaitez-vous que votre enfant, accompagné par l'assistant maternel fréquente un lieu d'éveil et d'activité (Relais Assistantes Maternelles, bibliothèque, ludothèque, etc...) ?

Fréquentation des structures existantes



- ☐ Relais Assistantes Maternelles
- ☐ Association d'assistants maternels
- ☐ Bibliothèque ☐ Ludothèque
- ☐ Halte garderie
- ☐ Autres, précisez

L'assistant maternel a-t-il des centres d'intérêt qu'il souhaite partager avec l'enfant ? (promenade, jardinage, bricolage, histoires, chansons...)



La télévision n'est pas adaptée aux enfants de moins de trois ans. Un très jeune enfant exposé à la télévision reçoit un flux d'images et de sons qu'il ne comprend pas et qui peut entraver son développement. L'usage de tout écran (tablette, ordinateur) doit être réfléchi.

**LE RYTHME DE CHAQUE ENFANT EST À RESPECTER,
- ATTENTION À NE PAS LE SUR-STIMULER -**

L'HYGIENE ET LA PROPRETE

L'acquisition de la propreté est une étape importante du développement de l'autonomie de l'enfant. Elle dépend de sa maturation physiologique et psychologique. Cet ensemble est rarement atteint avant l'âge de 18-24 mois. L'acquisition de la propreté est initiée par les parents et relayée par l'assistant maternel. Elle se fait progressivement, en respectant l'intimité et la pudeur de l'enfant.

L'assistant maternel accueille l'enfant dans un environnement respectant toutes les règles d'hygiène et permettant d'assurer sa sécurité. Les parents veillent à laisser une tenue de rechange complète adaptée à la saison et à l'âge de l'enfant dans son sac et suffisamment de couches pour la journée.

Produits utilisés pour la toilette

Soins particuliers (intolérances, allergies...)

Fréquence des changes

Lieu des changes

DANS L'INTÉRÊT DE L'ENFANT, LES PARENTS ET L'ASSISTANT MATERNEL SE METTENT D'ACCORD SUR LES MODALITÉS D'APPRENTISSAGE DE LA PROPRETÉ.

En vue de cette acquisition, l'enfant doit :

- savoir marcher, monter et descendre un escalier, ressentir le besoin d'aller aux toilettes,
- être capable de : se retenir, se relâcher, comprendre ce qui lui est demandé,
- et surtout avoir envie de grandir.

Se lave t-il seul ...

☐

les mains

☐

les dents

Va-t-il :

☐

sur le pot

☐

aux toilettes

Se mouche t-il seul :

☐

oui

☐

non (lavage de nez)

LA SANTÉ

Le carnet de santé est un document médical confidentiel qui appartient aux parents de l'enfant. Les parents décideront ou non de confier ponctuellement le carnet de santé à l'assistant maternel en cas de besoin. Lors du contrat, il est indispensable que les parents informent de la vaccination de l'enfant et des éventuelles particularités sur le plan médical. L'assistant maternel s'engage à respecter la confidentialité concernant ces renseignements.

Allergies

Traitements réguliers

Conduite à tenir au quotidien, protocole si besoin (maladie chronique...)

Conduite à tenir si la maladie se déclare au domicile de l'assistant maternel

L'assistant maternel doit contacter les parents avant d'administrer le ou les médicaments.

En cas de forte fièvre, ou si l'état de santé de l'enfant nécessite une surveillance importante, il sera préférable qu'un des parents vienne chercher l'enfant pour consulter un médecin.

L'accueil de l'enfant malade doit être compatible avec son bien-être et celui des autres enfants accueillis. L'enfant peut ne pas être accueilli s'il y a un risque pour lui-même ou les autres enfants.

Positionnement de l'assistant maternel :



En cas de nécessité, contactez le(s) médecin(s) suivant(s)

En cas d'accident grave, l'assistant maternel doit alerter les secours compétents puis prévenir les parents et la PMI sans délais.

Les numéros des services de secours, des parents et de la PMI sont affichés de façon permanente et lisible au domicile de l'assistant maternel.

Les services d'urgences

Choix de l'hôpital ou clinique en cas d'hospitalisation

SAMU : 15
POMPIERS : 18
Centre Anti Poison de Nancy: 03 83 32 36 36

Autres éléments à préciser :



A, le

Signature de la mère

A rectangular box with rounded corners, intended for the mother's signature.

Signature du père

A rectangular box with rounded corners, intended for the father's signature.

Signature de l'assistant
maternel

A rectangular box with rounded corners, intended for the maternal assistant's signature.

LES AUTORISATIONS

AUTORISATION DE SORTIES POUR ACTIVITÉS

Les parents autorisent l'assistant maternel à participer aux activités :



☐ Relais Assistantes Maternelles

Nom – Adresse – Téléphone

☐ Association d'assistants maternels

Nom – Adresse – Téléphone

☐ Halte-garderie

Nom – Adresse – Téléphone

☐ Bibliothèque

☐ Ludothèque

☐ Autres loisirs

À préciser

AUTRES PERSONNES MAJEURES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT

Nom, prénom, adresse, lien de parenté avec l'enfant

Nom – Adresse – Téléphone, lien de parenté

Nom – Adresse – Téléphone, lien de parenté

Avec l'accord des parents, l'assistant maternel pourra confier l'enfant à cette personne sur présentation d'un justificatif d'identité.

Fait à

le

Signatures

La mère

Le père

AUTORISATION DE TRANSPORT

L'assistant maternel qui, dans l'exercice de sa profession, se déplace en voiture avec l'enfant accueilli, doit s'équiper et utiliser impérativement le matériel de sécurité homologué et adapté au poids, à l'âge et à la morphologie de l'enfant.

Le matériel est réparti en 5 groupes :

- **Groupe 0** (bébé de moins de 10 kg) et **groupe 0+** jusqu'à 13 kg
- siège auto placé impérativement dos à la route idéalement à l'arrière, fixé à l'aide de la ceinture de sécurité dans le respect des consignes du fabricant (il est possible de fixer le siège auto sur le siège avant à la condition exclusive de désactiver l'airbag).
- lit nacelle (jusqu'à 6 mois) avec sangle autour de la taille et/ou filet anti-éjection, fixé transversalement sur la banquette arrière grâce aux points d'ancrage des ceintures de sécurité.
- **Groupe 1** (entre 9 et 18 kg)
Fixé à l'arrière et face à la route, le siège-baquet se fixe à la banquette grâce à la ceinture de sécurité. L'enfant sera sanglé avec un système « enveloppant » de harnais à 5 points.
- **Groupe 2** (entre 15 et 26 kg) et **groupe 3** (entre 22 et 36 kg)
Grâce à ses accoudoirs, le siège rehausseur assure à votre enfant un bon maintien de la sangle abdominale. Avec un modèle à dossier, un passant guide la ceinture sur l'épaule de l'enfant et non sur le cou.

Pour en savoir plus : www.securiteroutiere.gouv.fr

NE LAISSEZ JAMAIS SEUL UN ENFANT DANS LE VÉHICULE

Nous, soussignés :

Nom et prénom -Père

&

Nom et prénom -Mère

☐

Autorisons

☐

N'autorisons pas

L'assistant maternel :

Nom et prénom

à transporter notre enfant

Nom et prénom

Date de naissance

En cas d'autorisation de transport, l'assistant maternel peut utiliser :

☐

Son véhicule personnel, dans les conditions de sécurité prévues par la législation en vigueur :

☐

Dans la commune

☐

À l'extérieur de la commune

☐

Les transports en commun

☐

Dans la commune

☐

À l'extérieur de la commune

☐

Pour :

☐

Trajets scolaires

☐

Fréquentation de structures

☐

Loisirs

Fait à

le.....

Signatures

La mère

Le père

TRAJETS SCOLAIRES

L'assistant maternel fera-t-il des trajets scolaires ?

Non : ☐

Oui : ☐

à quelle école :

Comment ?

☐

À pied

☐

En voiture

☐

En transport en commun

Pour qui ?

☐

Les autres enfants déjà accueillis

☐

L'enfant confié

☐

Les enfants de l'assistant maternel

Les horaires:

Fait à

le.....

Signatures

La mère

Le père

L'assistant maternel

Sauf en cas d'extrême urgence et avec l'accord préalable des parents, l'enfant ne sera jamais confié à une autre personne, même de la famille de l'assistant maternel.
L'assistant maternel reste dans tous les cas responsable de l'enfant qu'il accueille.

En cas d'urgence :

➤ L'assistant maternel aura l'autorisation de confier l'enfant à :



▪ à un autre assistant maternel Oui ☐ Non ☐

Nom et prénom, adresse : _____

▪ à une tierce personne majeure assurée
en responsabilité civile..... Oui ☐ Non ☐

Nom et prénom, adresse : _____

➤ Coordonnées des personnes majeures à contacter en l'absence des parents :

Fait à le

Signature du père ou de la mère

Signature de l'assistant maternel

AUTORISATION D'HOSPITALISATION EN URGENCE

Nous, soussignés :

Nom et prénom - Mère

&

Nom et prénom - Père

Adresse :

Adresse

Adresse

Tel :

Téléphone

Portable

Téléphone

Portable

Numéro de Sécurité Sociale de l'enfant

Caisse d'assurance maladie

autorisons le médecin à pratiquer tous les soins nécessaires et éventuellement une intervention chirurgicale d'urgence sur notre enfant :

Nom et prénom

Date de naissance

confié à l'assistant maternel :

Nom

Adresse

Prénom

Téléphone

Portable

Fait à

le

Signatures

La mère

Le père

AUTORISATION D'ADMINISTRER DES MEDICAMENTS

Je soussigné(e), M.,Mme



Parent de l'enfant

Autorise Mme/Mr assistant maternel agréé à administrer les médicaments, sous réserve que l'assistant maternel soit en possession d'une ordonnance récente au nom de l'enfant précisant :

- le dosage
- la fréquence
- le mode d'administration

Signature de la mère

Signature du père

Les médicaments doivent être rangés dans une armoire fermée à clé ou dans un endroit hors de portée et de vue des enfants.
Le mode de conservation des médicaments sera précisé.

AUTORISATION DE PHOTOGRAPHER



L'utilisation ou la communication de photos ou films, y compris sur Internet sans autorisation préalable des parents est strictement interdite sous peine de poursuites.

Je soussigné(e), M.,Mme

Autorise(nt) ☐ Oui ☐ Non

M., Mme assistant maternel, à prendre mon enfant en photo et/ou le filmer dans le cadre des activités pratiquées soit à domicile soit à l'extérieur et sous condition exclusive :

- d'illustrer le cahier de liaison parent-assistant maternel
- d'illustrer l'album photo de l'assistant maternel
- d'illustrer diverses réalisations données aux parents employeurs ou qui reste au domicile de l'assistant maternel

Signature de la mère

Signature du père

Signature de l'assistant maternel